

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juin 2009

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 18

présenté par  
MM. Garrigue, Cuq, Gorges, Villain et Wojciechowski

-----  
**ARTICLE 2**  
*(Rapport annexé)*

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« La création d'une véritable défense européenne assurant la sécurité du territoire, des habitants et des intérêts vitaux des États-membres et de l'Union, garantissant le respect des engagements internationaux de l'Union et assurant sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationale, est notre objectif majeur. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement affirme ce que devrait être l'objectif majeur de notre politique de Défense, la constitution d'une véritable Défense européenne.